



## **SYNTHESE DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS SYNDICALES**

**11 ET 18 AVRIL 2019**

En vue du CTP du 26 avril prochain, 3 réunions d'information syndicale, organisées par le syndicat CGT, ont permis de recueillir l'avis des personnels concernés sur la modification d'organisation du secteur piscines : Éducateurs, personnel d'entretien et de caisse et vacataires.

Sur ces 3 temps d'échange, 14 agents y ont participé. Il est apparu les remarques suivantes sur les 5 propositions de modification proposées par la direction du service, sans connaissance directe des agents impactés.

### **Proposition n°1 = ouverture du bassin sportif à 8h le vendredi, sur l'année scolaire :**

L'ensemble des éducateurs considèrent que cette proposition est cohérente et qu'elle correspond à une attente des usagers. Par contre, le personnel d'entretien s'inquiète sur la désinfection et le peu de temps qui leur sera imparti.

### **Proposition n°2 = fermeture au public à 19h le vendredi + nouveaux créneaux d'activité encadrés.**

Tout d'abord, il ne faut pas que cette éventuelle modification intervienne avant la rentrée de Septembre 2019 pour plusieurs raisons :

- Consulter le public concerné afin de recueillir leurs souhaits sur les nouvelles activités qui pourraient être proposées (sondage à l'aide d'un questionnaire qui reprendrait à la fois les activités existantes et leurs attentes sur ces nouvelles activités) ;

- Consulter les éducateurs qui proposent des activités sur leur souhait (Aqua Paddles, aqua pilates , aqua training, aqua fitness, aqua danse rythmée)
- Proposer des séances de découverte sur ces nouvelles activités afin de les faire connaître au public ;
- Maintenir pendant la durée des activités une continuité de surveillance ;
- Envisager plutôt une fermeture à 20h30 afin de permettre aux familles à l'issue de la fin des activités (19h20 actuellement) de pouvoir utiliser le secteur ludique. Une préoccupation également concernant la balnéo qui perdrait de nombreux usagers entre 19h00 et 21h30.
- Définir le nombre d'activités proposées entre 19h et 20h30 (2 ou 4). Sur ce sujet, l'ensemble des éducateurs sont favorables au nombre de 4 sur des séances de 40mn afin d'augmenter l'éventail de nouvelles activités afin de toucher un maximum de public.

**Proposition n°3 = ouverture des bassins à 8h les lundis et vendredi durant l'été.**

Pas de remarques sur cette proposition. Là encore, il y a une cohérence.

**Proposition 4 = fermeture au public à 20h le vendredi durant l'été.**

Également un avis favorable car la fréquentation à partir de 20h est vraiment en diminution. Il faut juste vérifier pour les personnels de caisse et d'entretien qu'ils bénéficient bien des compensations actuelles sur les horaires atypiques définis dans le protocole d'accord ARTT de 2001 qui prévoit une majoration de 10% pour le travail effectif entre 18h30 et 20h30, fin de leur service.

**Proposition 5 = fermeture au public à 19h le dimanche durant l'été.**

Cette modification semble acceptable puisque ceux qui travaillent le dimanche par roulement considèrent que de toute manière, 45 mn de plus ne change rien.

Par contre, il est nécessaire de définir les horaires de travail sur cette journée : 10h – 19h permettrait une lisibilité sur la planification.

D'autres sujets ont également été pointés par les agents présents :

#### **Sur les Ardriers :**

- Plus de chef de bassin depuis de nombreux mois (6 mois): il est demandé une nomination avant l'été ; pour mai !!! pour répondre aux besoins immédiats et urgents du fonctionnement de cette piscine municipale
- Installation d'un rideau de sécurité comme aux Atlantides afin de sécuriser la sortie des cours et l'arrivée du public ; pour
- Installation de 2 sonos adaptées pour les cours qui le nécessitent ainsi qu'aux Atlantides (4 sonos) ; actuellement les batteries ont été changées mais à savoir que ces sonos ne sont pas adaptées en milieu aquatique leur durée de vie est donc éphémère.
- Téléchargement des musiques utilisées par les éducations à la charge de la collectivité et non plus des éducateurs (également sur les 2 autres établissements qui partagent) ;
- Ne pas supprimer la pataugeoire comme envisagée par la direction. Cela correspond à une attente des usagers. Le seul objectif affiché est la suppression d'un poste de BNSSA. D'autre part, le personnel de caisses qui assurerait la sécurité n'est pas habilité à le faire.
- Cependant rajouter un ou deux jeux d'eau dans la pataugeoire serait attractif .
- Faire un sondage auprès des usagers à propos de la fermeture de la pataugeoire ?

A été également abordé :

- Le lavage des vêtements de travail par la collectivité comme cela est prévu dans les textes, cela aurait pour conséquence une dotation supplémentaire de vêtement de travail afin d'assurer une rotation ;
- Réunir l'ensemble des éducateurs sur une journée lors de la fermeture des établissements pour vidange afin de faire un bilan entre 2 périodes de vidange sur l'organisation du travail, les remarques et les propositions qui pourraient découler de ce bilan :
- Présence d'un éducateur par roulement aux réunions de direction pour permettre d'entendre les informations et d'en apporter étant sur le terrain l'avis d'un éducateur semble intéressant

- Former les ETPAS 1<sup>ère</sup> classe à la fonction de chef de bassin lorsqu'ils sont amenés à assurer leur remplacement ;
- Formation pour les agents d'accueil au PSE1 ; (premiers secours par équipe niveau 1)
- Le compte-rendu des réunions de direction doit être adressé dans les meilleurs délais sur les boîtes mail professionnelles des éducateurs ;
- Voir l'attribution de la NBI ou autres primes (IFSE) pour les éducateurs des Ardriers et Coubertin qui n'en bénéficient pas légalement mais qui interviennent soit les dimanches ou l'été sur les Atlantides ;
- Clarifier les horaires « rouge » sur les plannings : astreintes ou pas ? mais également que chaque éducateur soit concerné par ces horaires. Actuellement 12 sur les 25 ne sont pas concernés par cette contrainte. L'équité doit prévaloir.
- Former tous les chefs de bassin au planning (roulement, emploi du temps, vacances et Week end).

A l'issue de la mise en place de cette nouvelle organisation, un bilan devra être fait après 1 année de fonctionnement afin de faire un bilan et d'ajuster éventuellement ces modifications.